

## Intéressement et Participation préservés grâce à la CFTC

### Intéressement

La performance opérationnelle ressort globalement à 103,57%.  
Pour la Qualité de Service, le niveau s'établit à 112,6%.

Le montant de l'intéressement s'élève donc à 4,72% de la masse salariale, soit 175 millions d'euros. Le paiement est prévu en mai.

L'accord que **la CFTC a négocié et signé** repose sur des mécanismes techniques d'équilibrage entre qualité et quantité afin de ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier... **et ça a marché : l'intéressement sera supérieur par rapport à l'année dernière...**

Par contre, pour la participation, la Loi laisse peu de place à la négociation, c'est donc moins brillant...

### Participation

Parmi les rares dérogations à la Loi qu'il est possible de négocier dans le cadre de la participation, il y a un facteur financier un peu compliqué qui revient à transférer de l'argent vers les salariés quand l'entreprise accepte que ses capitaux propres investis ne soient pas rémunérés. **La CFTC a obtenu gain de cause sur ce sujet : le montant distribuable est alors multiplié par 9 !**

France Télécom a été frappée par la crise entraînant une baisse automatique du montant de la participation. Pas de panique toutefois, la hausse de l'intéressement compense la baisse de la participation. Ainsi, un salarié qui avait obtenu 4000€ d'intéressement et de participation en 2009, obtiendra 4100€ en 2010.

Salaire de base	Intéressement brut	Participation	Total
20 000	1364	1500	2864
30 000	1600	1950	3550
40 000	1836	2450	4286
50 000	2072	2950	5022
60 000	2308	3400	5708

Grâce à la CFTC, vous toucherez en avril la participation et en mai l'intéressement. Vous pourrez aussi bénéficier de l'abondement traditionnel.

**En plus, un supplément d'intéressement  
sera prochainement négocié pour vous par la CFTC.**

# CFTC

vous défendre comme Personne

## ● Epargne salariale : nouveautés 2010

### Le PEG :

Vous pourrez, comme en 2009, **demandeur le versement de la participation** et de l'intéressement comme un complément de salaire.

Le Plan d'Epargne Groupe a été **complété par une offre d'un fond solidaire** conformément à la loi du 4 août 2008. Un fond est dit solidaire lorsqu'il est investi à **hauteur de 5 à 10%** dans des entreprises solidaires. Une entreprise solidaire est une société non cotée, à vocation sociale ou environnementale et qui bénéficie d'un agrément de l'Etat.

Ce nouveau fonds prend le nom de **Dynamis**. Il est investi à hauteur de 60% sur des actions. Cette particularité le rend plus risqué qu'Evolutis, mais cependant moins que le fonds Actions France Télécom. Le gérant est le Crédit Coopératif. La sélection de ce fonds a été faite en association avec les représentants du personnel.

L'**investissement solidaire** de ce fonds est à caractère **environnemental**, puisqu'il s'agit de prêts consentis au Conservatoire du Littoral, qui présente également une bonne capacité de remboursement.

Si vous n'êtes pas familiarisé avec les investissements boursiers, regardez sur intranet la performance des fonds sur plusieurs années, avant de faire votre choix.

La CFTC revendique également **la négociation de l'abondement du PEG**. Il est anormal dans un contexte de nouveau contrat social que France Télécom continue de refuser la négociation sur ce point.

### Le PERCO :

Le PERCO est un plan d'épargne à long terme pour lequel vos investissements sont abondés par l'Entreprise. Vous pouvez y verser votre participation qui sera prochainement abondée par l'Entreprise.

## ● Les revendications CFTC

La CFTC demandera que l'abondement 2010 du PERCO soit augmenté significativement et favorise les premiers euros investis, par exemple selon la formule :

Montant investi	Abondement	Total maximum investi
0€ à 700€	150% soit 1050 euros	1750
701€ à 1400€	100% soit 700 euros	3150
1401 à 2100€	50% soit 350 euros	4200

soit un abondement maximal de 2100€ pour 2100€ placés par le salarié.

### Optimisez vos placements :

De nombreux salariés optent pour un PERCO libre, sans utiliser les possibilités d'arbitrage. **La CFTC a exigé que France Télécom mette en visibilité l'épargne** qui aurait pu être obtenue en choisissant le PERCO piloté plutôt que le PERCO libre pour que chacun puisse décider en connaissance de cause.

# CFTC

**vous défendre comme Personne**